

Bertolt Brecht et Jolie Môme nous parlent de Justice...

mardi 25 avril 2017, par [Nicolas Romeas](#)

Nos amis de la troupe Jolie Môme présentent actuellement dans leur très beau lieu de la Belle Étoile une pièce de Bertolt Brecht, l'un de ses textes militants qu'il nommait « lehrstück » (une pièce didactique) et qui dans son esprit étaient destinés à faire comprendre, en particulier aux jeunes gens, les fonctionnements d'une société capitaliste travaillée par la lutte des classes. Il s'agit en l'occurrence de montrer par le biais d'une allégorie exotique (et surtout coloniale) le fonctionnement aléatoire d'une Justice qui, comme le disait Jean de La Fontaine, ne fonctionne pas tout à fait de la même façon selon « que l'on est puissant ou misérable », autrement dit, au service du pouvoir...



Voilà une troupe qui ne sépare jamais ses pratiques théâtrales de son (de notre) actualité politique. Une vraie troupe militante, donc, très engagée à gauche, qui agit par le biais du théâtre de la chanson et de la musique. En 2008, Jolie Môme nous avait déjà éberlués au Théâtre de l'Épée de bois, avec un spectacle interactif très étonnant et extrêmement vivant, une sorte de cabaret politique et théâtral à la fois surréaliste et hyperréaliste qui reprenait les termes du fameux procès qui l'opposait à la CFDT en présence des véritables protagonistes de cette ubuesque affaire judiciaire.

<http://cie-joliemome.org/?cat=91>

Cette fois, cette pièce pédagogique de Brecht vient à point nommé pour évoquer et illustrer un nouveau procès, celui que lui intente actuellement le Medef. Je ne vais pas vous raconter la pièce, il faut aller la voir. Sans dévoiler leur secret de fabrication, vous y verrez notamment comment Michel Roger, le fondateur et animateur de Jolie Môme, s'accommode astucieusement d'une troupe majoritairement féminine tout en ne privant aucun des personnages masculins de la pièce de ses caractéristiques !



Voici comment Jolie Môme résume la mésaventure medefienne vécue par le vaillant Loïc, mésaventure qui est à l'origine du désir de monter ce spectacle :

Intermittents du spectacle en visite chez l'adversaire social.

Mardi 7 juin 2016, parce qu'ils furent bien informés, 100 manifestants pacifiques et déterminés sont entrés au MEDEF.

Avec une bonne communication, ils auraient pu être des millions, au vu de leurs revendications :

Refus du blocage par le MEDEF des négociations sur l'assurance-chômage.

Exigence que soit adopté l'accord du 28 avril 2016 pour les intermittents.

Indemnisation de l'ensemble des chômeurs, et correctement s'il vous plaît !

Opposition au lobbying du Medef sur le gouvernement (Crédit d'impôts, loi travail...)

La petite histoire...

Alors que l'atmosphère était relativement sereine, le chef de la sécurité du MEDEF porte un coup bas à notre camarade Loïc, puis se précipite dans son bureau afin de déposer plainte pour « violences volontaires en réunion » !

À l'arrivée de la police, tous les manifestants -mais pas bien sûr l'auteur du coup patronal - sont interpellés et soumis à une vérification d'identité. Loïc est conduit seul au commissariat pour 44 heures de garde à vue, conclues par une nuit à dormir au tristement célèbre « dépôt ».

LUTTE-PROCES-LOIC-MEDEF-EMPIRE

MEDEF et gouvernement ont en commun l'objectif et la méthode :

Pour faire taire les oppositions ? Frapper des manifestants puis les accuser de « violences ».

Durant les 4 mois de mobilisation contre la Loi « Travail », le gouvernement a utilisé l'état d'urgence comme réponse aux revendications du mouvement social. Coups, blessures et mutilations, perquisitions, condamnations, assignations à résidence et interdictions de manifester se multiplient. Et ces pratiques se retrouvent, plus fort encore contre les réfugiés et contre la jeunesse des quartiers populaires.

Les rebondissements judiciaires :

Dès la garde à vue Loïc a voulu porter plainte contre le directeur de la sécurité du MEDEF : Il a essuyé 4 refus de la part de différents commissariats puis a dû saisir directement le procureur de la République. Depuis ? Rien ou presque. Le parquet n'a pas voulu instruire l'affaire contre le MEDEF. Pas d'instruction entamée, pas d'accès aux bandes de vidéosurveillance qui l'auraient immédiatement innocenté, pas

d'audition des témoins...près d'un an après les faits, seule la plainte qui accuse Loïc est instruite !

lutte-toutlemondedetestelemedef Le juge a annoncé lors de la première audience, en décembre, le report du procès au 11 septembre 2017.

C'est long !

C'est le temps nécessaire pour reprendre entièrement l'instruction et aussi pour laisser passer les élections.

Car il est particulièrement politique ce procès :

Le MEDEF, en la personne de son directeur de la sécurité, porte plainte contre les intermittents du spectacle, contre Nuit Debout, en la personne de Loïc, membre de la Compagnie Jolie Môme identifié comme animateur de ces mouvements.

Le juge organise maintenant une reprise complète de l'instruction : audition de tous les témoins, prise en compte des vidéos... C'est ce que nous demandions contre l'avis de ceux qui considéraient que l'instruction était suffisante... dès lors qu'elle partait de la version du MEDEF et son fameux « coup de poing » imaginaire.

Comme lors des négociations sur l'assurance-chômage, le MEDEF aurait voulu que son discours soit incontestablement considéré comme vérité.

Nous sommes heureux de réussir une fois encore à le contester et comptons bien cette fois encore démontrer leurs mensonges.

Rdv le 11 septembre et probablement d'ici là pour d'indispensables mobilisations, manifestations, actions... où nous retrouverons inlassablement parmi nos adversaires... le MEDEF.